

FICHE DE DONNEES DE SECURITE LABEL REMOVER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial LABEL REMOVER
No du produit LRM-b, ELRM01L, ELRM200L, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 3 - H226
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Skin Sens. 1 - H317; Asp. Tox. 1 - H304
Pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (1999/45/CEE)

Xn; R65. Xi; R38. R43. N; R50/53. R10.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'environnement

Ce produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Orange Terpenes
C11-C15 ISO-ALKANES
C9-C12 ISO-ALKANES

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger

LABEL REMOVER

Mentions De Danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
------	--

Conseils De Prudence Supplémentaires

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P301+310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Orange Terpenes	30-60%
No CAS : 8028-48-6	No CE : 232-433-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.
C11-C15 ISO-ALKANES	10-30%
No CAS : 90622-58-5	No CE : 292-460-6
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66.
C9-C12 ISO-ALKANES	10-30%
No CAS : 90622-57-4	No CE : 292-459-0
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66,R53.

LABEL REMOVER

3-BUTOXY-2-PROPANOL		10-30%
No CAS : 5131-66-8	No CE : 225-878-4	
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

LABEL REMOVER

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
3-BUTOXY-2-PROPANOL	SUP	50 ppm				
C11-C15 ISO-ALKANES			1200 mg/m ³			
C9-C12 ISO-ALKANES			1200 mg/m ³			

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374 Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

LABEL REMOVER

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide Clair
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur de citron.
Solubilité	Insoluble dans l'eau Soluble dans : Acétone Miscible avec : Alcool Chloroforme Éther.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>100 (212 F)
Densité relative	0.820 - 0.840 @ 20 °c (68 F)
Point d'éclair (°C)	<55 (<131 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	>200 (>392 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.7
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	8.3

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur. Éviter le contact avec les oxydants ou les agents réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Ingestion

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

LABEL REMOVER

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation. Absorption par la peau.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)

Dose Toxique 1 - DI 50

2612-5500 mg/kg (oral rat)

Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

5300 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

> 5000 mg/kg Lapin

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

560-1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>1000

Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 0.71 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 0.4 mg/l Daphnia magna

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CI50 4 mg/l Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

LABEL REMOVER

No. UN (ADR/RID/ADN)	1993
No. UN (IMDG)	1993
No. UN (ICAO)	1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Orange Terpenes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	Classe 3 : Liquides inflammables.
No. D'Étiquette ADR	3
Classe IMDG	3
Classe/Division ICAO	3
Étiquettes De Transport	



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-E
Code Hazchem	•3Y
No. De Danger (ADR)	30
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

LABEL REMOVER

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 7

No FDS 11810

Phrases - R (Texte Intégral)

R10 Inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.